



Le + syndical

Un bonus de mille euros pour chacun ?

Une aubaine à peine croyable ! Un cadeau du Parlement et du gouvernement dont les salariés de France Télécom risquent d'être privés !

En décembre dernier, le Parlement a voté une disposition autorisant les entreprises à verser en 2006 à leurs salariés un bonus exceptionnel pouvant aller jusqu'à 1000 euros, exempté de charges sociales (sauf les désormais incontournables CSG & RDS).

C'est-à-dire que les entreprises qui décideront de mettre à profit cette possibilité n'auront pas à supporter de cotisations patronales sur ces sommes. En pratique l'Etat en finance finalement 34% puisque cela diminue (un peu) le bénéfice de l'année, donc mécaniquement l'imposition de l'année prochaine qui sera réduite en proportion. Mieux : les salariés qui percevront ce bonus n'auront pas à supporter sur celui-ci d'imposition sur le revenu s'ils le font verser sur un plan d'épargne d'entreprise.

Le Parlement n'a pas voté cette disposition pour simplement faire un cadeau ! Il s'est inquiété que les résultats de 2005 s'annonçant exceptionnels, en partie par les effets d'une politique privilégiant, de façon quasi-systématique, les profits sur les conditions de vie des classes laborieuses, quelque chose devait être fait pour ne pas laisser aller une répartition par trop disproportionnée; bien sur, des considérations préélectorales on pu jouer aussi.

France Télécom est le type-même d'entreprise visée par cette disposition légale puisque ses profits ont été considérablement boostés en 2005. Mais pour l'heure la direction de France Télécom continue à faire la sourde oreille.

Certes le sujet a été vaguement abordé au cours des négociations de l'accord salarial 2006 : la direction a alors fait savoir qu'elle n'avait pas de projet sur ce point (c'était au cours du 1^{er} trimestre);

En fait cette réponse était alors un peu obligée parce que la Loi restreignant le droit au bonus aux entreprises ayant conclu un accord salarial, une réponse plus encourageante aurait pu passer pour une manoeuvre faussant les négociations (ça aurait pu être pris pour un chantage entravant la liberté des négociateurs). Mais maintenant que France Télécom a son accord salarial pour l'année 2006, l'entreprise remplit donc désormais toutes les conditions pour appliquer.

Concrètement deux procédures sont possibles. Soit le management de FT décide d'attribuer un bonus identique à tous les salariés ce qui peut être fait sans prendre l'avis des organisations syndicales, soit elle préfère moduler (la Loi énumère quelques possibilités très restrictives) auquel cas des négociations avec les organisations syndicales seraient obligatoires. La Loi prescrit que la décision soit prise avant fin juin.

La CFE-CGC a décidé de ne pas rester inactive sur ce sujet; dans un premier temps un courrier officiel a été envoyé au Président de France Télécom afin que l'oubli ne puisse être invoqué.

Au plan financier verser un bonus maximum à tous ses collaborateurs resterait une opération raisonnable et même marginale sur les comptes d'une entreprise telle que FT : quelques millièmes du chiffre d'affaires, pas même 4% du dividende versé aux actionnaires (ceci compte non tenu de la compensation sus-expliquée par les mécanismes d'impôts sur les sociétés). Dans la situation qui est celle de FT actuellement, il n'y a aucune motivation raisonnable à ne pas appliquer ce que la Représentation Nationale a voulu...

...spécialement dans une entreprise dont l'Etat reste le principal actionnaire et qui à ce titre conserve quelques devoirs citoyens de montrer l'exemple d'application des lois.

France Télécom laissera-t-elle une Loi sans application ?